

Compte-rendu

Journée de concertation de la filière du reboisement

Besançon, 21 octobre 2015

Etaient présents : Arnaud Dowkiw (INRA) ; Claude Husson (INRA) ; Benoit Marçais (INRA) ; Vincent Naudet (SNPF, FBF) ; Joël Conche (ONF et GIE « SFA ») ; Damien Jolissaint (Forêt et Bois de l'Est agence Franche-Comté, coopérative) ; Laurence Chavane (Experts Forestiers de France) ; Catherine Mercier (DRAAF Franche-Comté) ; Patrick Marza (DRAAF) ; Patrick Lechine (CRPF Franche-Comté) ; Ludovic Nening (Pro-forêt) ; Frédéric Mille (entreprise Unep) ; Régis Rolland (entreprise Unep) ; Isabelle Winger (entreprise Unep) ; Frédéric Naudet (entreprise Unep) ; Thierry Quenesson (entreprise Unep) ; Manuel De Matos (entreprise Unep) ; Pierre CRETE (entreprise Unep) ; Sophie Barot-Cortot (Unep Bourgogne - Franche-Comté) ; Maud Thisse (Unep)

DEROULE DE LA JOURNEE :

- Visite d'un dispositif INRA de comparaison de provenances françaises de *Fraxinus excelsior*: impact de la chalarose et potentiel de sélection
- Echanges en salle : Compléments sur la chalarose du Frêne, présentation de la règle professionnelle « Travaux de plantation forestière », retours sur la situation exceptionnelle de sécheresse et de canicule en 2015 et questions diverses.

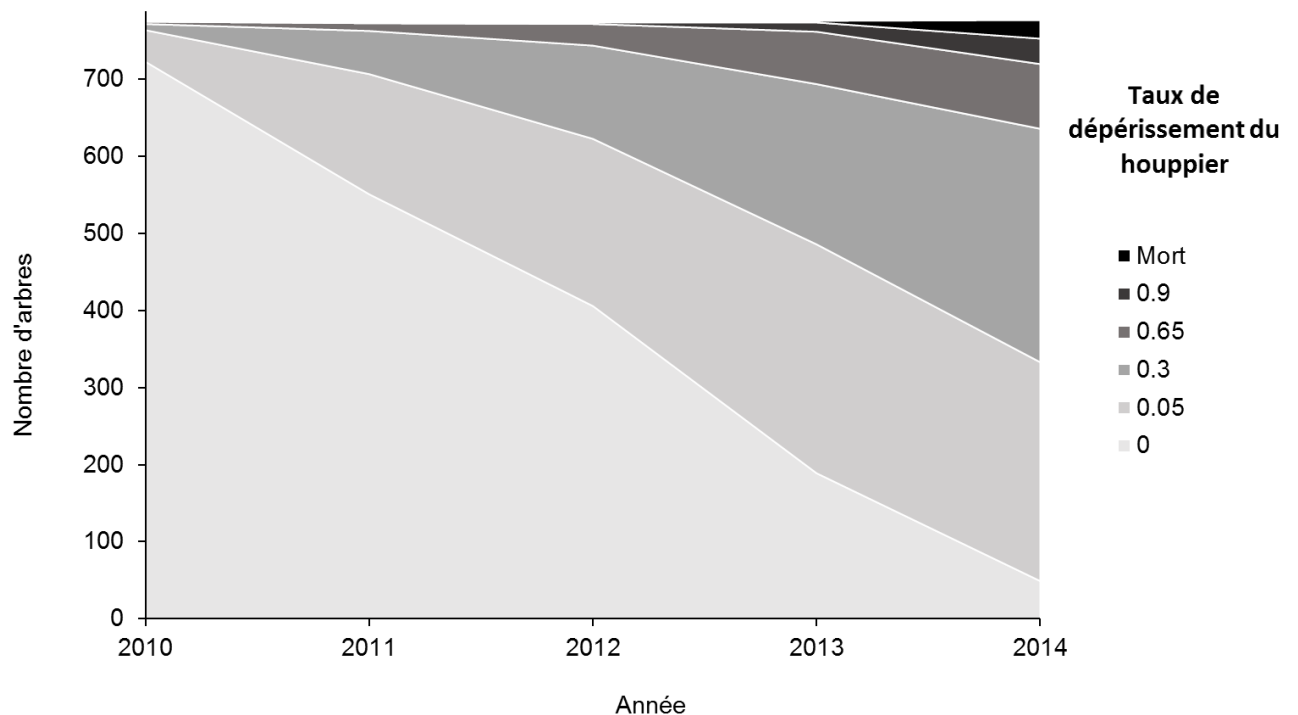
VISITE D'UN DISPOSITIF INRA DE COMPARAISON DE PROVENANCES FRANÇAISES DE FRAXINUS EXCELSIOR: IMPACT DE LA CHALAROSE ET POTENTIEL DE SELECTION

Intervenants : M. Arnaud DOWKIW, chargé de recherche à l'INRA d'Orléans en Génétique de la résistance du Peuplier et du Frêne à 2 parasites fongiques (rouille du peuplier - chalarose du frêne) et interactions entre peupliers sauvages et cultivés.

Compléments apportés par MM. Claude HUSSON et Benoît MARCAIS de l'INRA de Nancy.

Le dispositif : Installé sur la commune de Devecey, sur une ancienne parcelle agricole de 1ha 36a, il comprend 788 plants de frênes de 3 provenances françaises avec 7 ou 8 descendances maternelles par provenance. Installé en 1995 pour sélectionner du frêne vigoureux et de bonne conformation, il a désormais vocation à évaluer la variabilité génétique pour la résistance à la chalarose du frêne et à

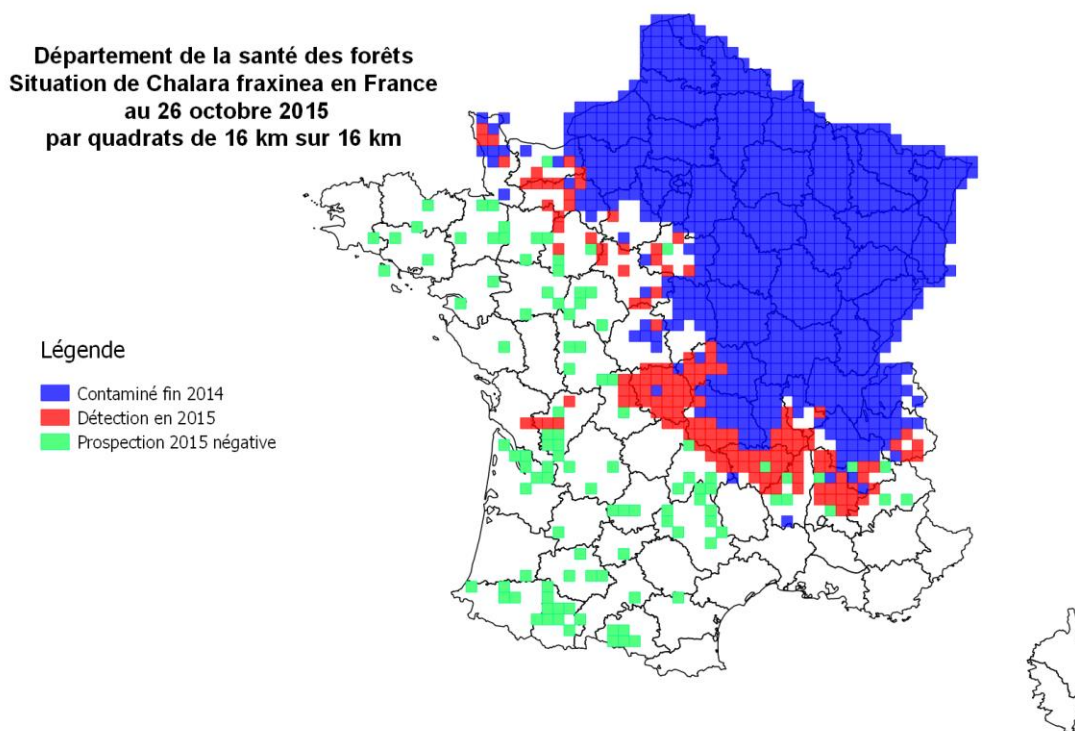
comprendre comment sélectionner des arbres résistants, c'est-à-dire des arbres qui ne présentent pas de symptômes au milieu d'arbres touchés.



En 4 ans (première détection de la maladie dans la parcelle = 2010) la mortalité n'est que de 4%, en revanche le taux d'individus indemnes (ni dépérissement visible au houppier ni chancre au collet) tombe à 4%.

La variabilité observée, mais aussi l'héritabilité génétique du caractère de résistance estimée sur ce dispositif, permettent d'espérer sélectionner des arbres de bon comportement face à la maladie.

Historique et répartition de la maladie : Des dépérissements de *Fraxinus excelsior* ont été observés en Europe de l'Est dans les années 90 sans que l'on en identifie la cause. Il faut attendre 2006 pour que responsable soit identifié, il s'agit d'un champignon appelé *Chalara fraxinea*. Une étude japonaise récente permet de supposer que ce champignon est originaire d'Asie. Il est détecté pour la première fois en France en 2008. Aujourd'hui, il est principalement présent sur le nord et l'est de la France, mais progresse d'environ 50km/an.



Source : Département de la santé des forêts
(Carte régulièrement mise à jour sur le site <http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets>)

Principaux symptômes :

- Dépérissement du houppier et descente de cime
- feuilles sèches et nécrosées et teinte jaune-orangée des rameaux lorsque ceux-ci sont touchés
- nécroses corticales
- chancres au collet qui n'ont été décrits que très récemment par l'INRA et qui sont les plus préjudiciables pour les arbres adultes

Dispersion de la maladie : Le cycle du champignon montre le rôle important du feuillage, qui véhicule ensuite la maladie dans les rameaux. Le feuillage mort tombé au sol participe à la dispersion de la maladie car il est le lieu de la reproduction sexuée du champignon. Les spores infectent par la suite le feuillage sain l'année suivante.

Les expériences de terrain ne semblent pas montrer de lien entre les chancres et la progression dans les rameaux. En revanche, les conditions climatiques exceptionnelles de sécheresse et de canicule de cette année semblent avoir ralenti la maladie, il n'y a pas eu beaucoup d'infection foliaire et donc pas de passage dans les tiges.

Insectes et pathogènes opportunistes : Les frênes fragilisés par la chalarose sont plus sensibles à des attaques extérieures. Ainsi, l'installation de l'Armillaire (champignon) qui vient surinfecter le chancre présent à la base de l'arbre fait pourrir le bois. Les scolytes du frêne (hylésine crénelé) sont des insectes xylophages qui pondent et creusent des galeries sous l'écorce et contribuent à affaiblir encore davantage l'arbre touché.

ECHANGES EN SALLE

Un tour de table est réalisé où chacun des participants se présente.

1. Compléments sur la chalarose du Frêne

Le Frêne est la 5^{ème} essence la plus plantée en France, mais aujourd'hui, on n'en plante pratiquement plus. La prochaine menace qui pèse sur l'essence est l'agrile du frêne, qui n'est pas encore présente en France.

Présentation du projet CALFRAX : Ce dossier en cours d'instruction, déposé il y a 2ans à France Bois Forêt, correspond à un programme sur 5ans qui vise à réagir face à la menace que représente la chalarose. Ses pilotes sont le CRPF, l'INRA, l'ONF et l'Union des coopératives françaises. Le programme porte sur 5 axes :

- Résistance et tolérance
- Rôle de la sylviculture
- Stratégie de gestion et de vulgarisation
- Valorisation économique et qualité des bois
- Communication

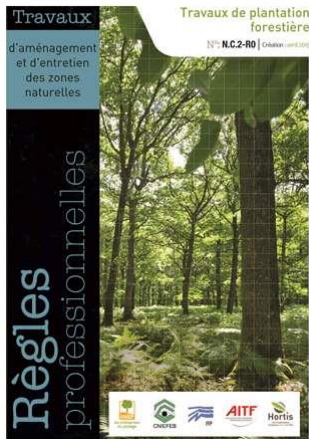
On fait remarquer que les gestionnaires souhaiteraient avoir des informations sur le moment à partir duquel il faut lancer l'alerte dans une région.

La mutualisation des connaissances est très importante, autant à l'échelle française qu'européenne, même s'il y a encore peu de travaux très avancés sur ce sujet. Il y a encore beaucoup d'attentes du monde forestier sur ce thème.

2. Présentation de la règle professionnelle « Travaux de plantation forestière » *(Pierre Crete, membre du comité de rédaction)*

Le projet des règles professionnelles a été initié par l'Union Nationale des Entreprises du Paysage en 2011. Les règles professionnelles sont la transcription et l'identification du savoir-faire des entreprises du paysage et sont rédigées par des professionnels du secteur : entreprises, donneurs d'ordre, bureaux d'étude, enseignants, fournisseurs, experts.

Elles sont élaborées en tenant compte de l'état des lieux des connaissances au moment de leur rédaction et des documents existants sur certains sujets spécifiques et constituent ainsi une photographie des « bonnes pratiques » du secteur.



La règle professionnelle « Travaux de plantation forestière », rédigée en partenariat avec la CNIEFEB (Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois) est la deuxième règle de l'axe « Travaux d'aménagement et d'entretien des zones naturelles » et met à l'honneur toute la technicité des travaux forestiers.

Elle définit les termes employés dans le domaine, décrit les techniques et prescriptions pour chaque étape du chantier et définit des points de contrôle.

Volontairement généraliste et facile à lire, elle n'anticipe pas mais laisse la place à une adaptation en fonction de chaque chantier et face à des évènements exceptionnels tels que la sécheresse de cet été.

- Elle est téléchargeable gratuitement sur le site de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, rubrique « Tout savoir sur le secteur du paysage » : www.lesentreprisesdupaysage.fr

3. Situation exceptionnelle de sécheresse et de canicule en 2015

L'année 2015 a été marquée par une situation de sécheresse estivale et de canicule exceptionnelle qui ont eu des conséquences préoccupantes sur le secteur du reboisement. Ainsi, selon une enquête en cours auprès des adhérents de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage effectuant du reboisement, on constate en moyenne 37,5% de mortalité sur les feuillus et 26,4% sur les résineux plantés sur la campagne 2014-2015, ce qui représente des taux anormalement hauts. Des plantations plus anciennes ont également été endommagées par la sécheresse de cet été, mais elles n'ont pas été évaluées dans le cadre de cette enquête. Les régions les plus touchées sont apparemment le quart Nord-Ouest de la France (24,4%), le quart Nord-Est (28,8%) et le centre de la France (25,7%). Ces chiffres ne sont qu'indicatifs, ils seront très certainement soumis à de légères variations lorsque la procédure d'enquête sera terminée. Néanmoins, ils semblent cohérents avec les chiffres de l'ONF, qui notent des taux de mortalité très élevés en Lorraine et en Franche-Comté qui sont des régions habituellement peu touchées.

Afin de réagir face à cette situation, un groupe de travail « dégâts sécheresse-canicule 2015, évaluation des dégâts et de leur financement – établissement d'une clause libérant l'entrepreneur de sa garantie contractuelle en cas d'évènement climatique exceptionnel » a été créé au sein de France Bois Forêt.

Il est composé de membres des organisations suivantes :

ONF, FNCOFOR, FRANSYLVA, Experts Forestiers de France incluant les experts de la Société Forestière de la CDC, UNCCF, CNPF, GIE semence forestières améliorées, FNEDT, Groupe Métier Reboiseurs de l'Unep et SNPF Pépiniéristes Forestiers Français.

La première réunion de ce groupe de travail est prévue le 10 novembre 2015. Il est très important d'avoir des données chiffrées sur les conséquences de sécheresse avant cette date pour que le groupe de travail puisse faire des propositions concrètes. Tous les réseaux et organisations sont invités à relever et à communiquer rapidement leurs chiffres. C'est l'analyse de ces chiffres qui va permettre de réfléchir à comment gérer la perte et qui doit l'assumer.

Une représentante de la DRAAF fait remarquer qu'il y a cette année des régions dans lesquelles les normes d'aides européennes n'ont pas été ouvertes. Cela peut avoir des conséquences sur la politique de plantation des régions et donc influencer sur les chiffres présentés. Il faut garder cet élément en tête au moment de l'interprétation des données.

On fait remarquer que dans un second temps, il serait intéressant de relever si ce sont plutôt les plantations d'automne ou de printemps qui sont les plus touchées pour connaître l'importance de la période de plantation.

Avec le réchauffement climatique, ces épisodes sont amenés à se répéter et ce de plus en plus fréquemment. Il est important d'anticiper les situations à venir. On s'interroge sur la possibilité de réfléchir aux assurances dès cette année, mais il y a peu de situations de référence et les assureurs risquent de placer la barre très haute. Par ailleurs, il y a déjà de moins de moins de reboisements, si rien n'est fait par rapport à cette situation, il pourrait ne plus y en avoir.

En conclusion, la situation de sécheresse exceptionnelle touche l'ensemble de la filière et il est important que chacun se mobilise pour aider à y faire face. La mise en place de ce type de groupe de travail qui rassemble les acteurs de la filière autour d'une même problématique pourrait servir de point de départ pour élargir ensuite la réflexion, comme pour travailler sur la refonte du fascicule 34 devenu obsolète par exemple.

4. Questions diverses

■ Echanges entre le Ministère et la filière

Le Ministère demande de planifier les besoins en plants et d'ouvrir le dialogue avec les professionnels de l'amont afin d'éviter les situations dans lesquelles on manque de plants et celles dans lesquelles les pépiniéristes sont obligés de jeter des plants.

On répond que c'est le propriétaire forestier qui doit s'adapter et répondre à cette demande plutôt que les reboiseurs. Peut-être que des contrats de culture pourraient apporter une forme de réponse.

On insiste également sur le rôle de l'Etat sur la réglementation, pour laquelle il faudrait peut-être davantage de souplesse concernant les provenances de substitution (exemple du sapin pectiné qui n'est pratiquement plus produit à cause de ces contraintes).

- **Baisse des plantations**

Aujourd'hui, hors Pin maritime, on plante environ 25 millions de plants forestiers par an contre 100 millions en 1990. On soulève le problème des petites parcelles laissées à l'abandon par des propriétaires dont les mœurs ont évolué avec les générations et qui sont souvent loin de leurs parcelles. Il faut informer les propriétaires sur la nécessité de reboiser sans pour autant empêcher l'exploitation. En effet, actuellement, l'État favorise plutôt la mobilisation immédiate, qu'il ne faut pas empêcher mais compléter. Une formation des propriétaires semble plus appropriée qu'une politique de contrôle, sans oublier qu'ils sont beaucoup sollicités et qu'il est compréhensible qu'ils attendent de pouvoir disposer de leur bien en retour.